



## INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONDITIONS DE LOCATION

EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> MARS 2017

(ARRETE MINISTERIEL DU 17 MARS 2015)

Le présent document est mis à la disposition de la clientèle, par voie d'affichage dans les locaux de Permis EKO, aux fins d'information sur les conditions tarifaires applicables, conformément à la réglementation en vigueur.

### I - Conditions de délivrance de la prestation

Permis EKO donne en location des véhicules équipés d'un dispositif de double commande destiné à l'apprentissage et au perfectionnement de la conduite des candidats à l'examen du permis de conduire. La conduite du véhicule est assurée par l'apprenti conducteur sous la surveillance permanente d'un accompagnateur. Les conditions à respecter par chacun d'eux sont les suivantes :

Pour l'accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre âgé de 25 ans minimum</li><li>• Etre titulaire depuis au moins 5 ans d'un permis de conduire en cours de validité</li></ul>
Pour l'apprenti	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre âgé de 16 ans minimum</li><li>• Justifier avoir suivi au moins 20 heures de formation pratique à la conduite dans un établissement d'enseignement de la conduite</li></ul>

Le véhicule donné en location devra être uniquement utilisé pour l'apprentissage de la conduite automobile, à l'exclusion de tout autre usage. La circulation du véhicule est autorisée sur toutes les voies carrossables dans les limites du territoire national, à l'exclusion des autoroutes à péage.

### II - Prix de la location

#### a) Composition du tarif de location

Le tarif de location, exprimé toutes taxes comprises, comprend, quelle que soit la formule de location choisie, le coût de la location (facturé à l'heure ou forfaitairement), les frais d'entretien, l'assurance et le service d'assistance du véhicule.

Pour les forfaits journée, soirée et week-end, les frais de carburant demeurent à la charge du client. En conséquence, en fin de location dans le cadre de ces forfaits, le client doit rendre le véhicule en ayant préalablement fait le plein en carburant. Il sera valablement déchargé de cette obligation sur présentation de la facture d'achat.

Pour les autres formules de location, le client n'est pas tenu d'approvisionner le véhicule en carburant. Le cas échéant, les frais de carburant qui seront payés en cours de location par ce dernier seront intégralement remboursés par Permis EKO, sur présentation de justificatifs.

#### b) Tarifs de location

Le véhicule peut être loué selon l'une des formules de location suivantes :

1) Formule de location semaine

Nombre d'heures louées	Tarif horaire	Nombre d'heures offertes
5 heures	25 euros TTC	-
10 heures	23 euros TTC	-
15 heures	21 euros TTC	1 heure
20 heures	19 euros TTC	1 heure
30 heures	17 euros TTC	2 heures
40 heures	15 euros TTC	2 heures
50 heures	13 euros TTC	2 heures

2) Formules de location forfaitaires

Désignation	Tarif	Plafond kilométrique
Forfait soirée	110 euros TTC	80 kilomètres
Forfait week-end	130 euros TTC	100 kilomètres
	180 euros TTC	150 kilomètres
Forfait journée	120 euros TTC la journée de 10 heures	100 kilomètres
	220 euros TTC les 2 journées de 10 heures	200 kilomètres
	550 euros TTC les 5 journées de 10 heures	500 kilomètres
Forfait examen du permis de conduire	50 euros TTC les 2 heures de location	-

Les frais de location sont intégralement payés à la réservation du véhicule, dans les locaux de Permis EKO.

c) Frais supplémentaires

Les frais suivants ne sont pas compris dans le prix de la location et seront facturés séparément au client, s'ils sont dus par ce dernier à Permis EKO :

Frais en cas de dépassement du plafond kilométrique :	0,20 euros TTC par kilomètre dépassé
Frais en cas de restitution tardive du véhicule :	100 euros TTC par heure de retard
Frais pour annulation tardive d'une réservation ou de demande tardive de modification d'une réservation (moins de 48 heures avant la date prévue) :	25 % du montant du dépôt de garantie, soit 125 euros
Frais de recouvrement en cas de retard de paiement :	40 euros
Frais en cas de non-approvisionnement en carburant du Véhicule à la restitution (forfaits journée, soirée et week-end) :	40 euros

d) Dépôt de garantie

Le montant du dépôt de garantie est fixé à **500 euros TTC**. Il est versé au moment de la réservation du véhicule.

Le dépôt de garantie sera restitué, à l'issue de l'état des lieux de sortie, soit intégralement, s'il n'est constaté aucune dégradation causée au véhicule, soit déduction faite des sommes dues à Permis EKO en cas de non-approvisionnement du Véhicule en carburant pour les forfaits journée, soirée et week-end et, pour toutes les formules de location, en cas de dépassement du plafond kilométrique, de restitution tardive du véhicule ou s'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, des dégradations sur le véhicule. Le dépôt de garantie sera imputé sur la franchise d'assurance exigible lorsque les dommages causés au véhicule sont de nature à mettre en œuvre la police d'assurance couvrant le véhicule.

### **III - Assurance du véhicule**

L'accompagnateur et l'apprenti bénéficient, en leur qualité respective de gardien et de passager du véhicule, de l'assurance de responsabilité civile souscrite par Permis EKO pour le véhicule.

Le véhicule est également couvert par les garanties suivantes, lesquelles bénéficient directement à l'accompagnateur et à l'apprenti, pendant la location, à savoir :

- |                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| - dommages tous accidents   | - catastrophes naturelles |
| - forces de la nature       | - sécurité du conducteur  |
| - actes de vandalisme       | - protection juridique    |
| - incendie, vol du véhicule |                           |

Montant de la franchise à régler par le client pour chaque garantie susceptible d'être mise en œuvre à l'occasion d'un sinistre causé au véhicule :

<b>Nature de la garantie pouvant être mise en œuvre</b>	<b>Montant de la franchise</b>
Vol, incendie du véhicule	3.000 euros
Toutes les autres garanties	1.500 euros

Dommmages non garantis : bris des glaces, des optiques de phares et/ou des rétroviseurs du véhicule. Le coût du remplacement de ces éléments restera à l'entière charge du client lorsque le dommage intervient en cours de location.

Déchéance du bénéfice des garanties : L'accompagnateur et l'apprenti perdront le bénéfice des garanties visées ci-dessus en cas de dommage causé au véhicule dû à la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, de non-respect des dispositions du Code de la route ou de non-respect de l'une quelconque des conditions (générales ou particulières) du contrat de location.

Service d'assistance et de dépannage : Le véhicule est couvert par un service d'assistance et de dépannage en cas d'immobilisation du véhicule (suite à une panne ou à un accident de la circulation) ou en cas de perte du véhicule (suite à un vol, un incendie ou un acte de vandalisme). Ce service est accordé au client, sans coût supplémentaire pour ce dernier.

### **IV – Autres prestations annexes**

Permis EKO propose à ses clients d'exécuter les prestations suivantes, comprenant la constitution du dossier et son dépôt auprès des services de la Préfecture compétents, à savoir :

• Demande d'inscription à l'examen du permis de conduire (inscription en candidat libre)	<b>20 euros</b>
• Demande de renouvellement du permis de conduire en cas de perte, de vol ou de destruction	
• Demande d'échange d'un permis de conduire étranger en permis de conduire français	